

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATIONS DE LA COMMUNE DE CANNES

Enquête publique relative au plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations sur la commune de Cannes.

Par arrêté préfectoral en date du 8 décembre 2020 l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles de Cannes a été ordonnée.

Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté n°F-093-17-P-0115 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques d'inondations de la commune de Cannes n'est pas soumis à l'évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 18 janvier 2021 au 19 février 2021 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à l'Hôtel de Ville Annexe la Ferrage, 31 Boulevard de la Ferrage, 06400 Cannes, de 9H à 12H et de 14H à 17H, du Lundi au Vendredi. Les observations pourront également être consignées sur ce même registre d'enquête qui sera déplacé en mairie principale de Cannes, Salon Marianne, Place Bernard Cornut Gentille, 06400 Cannes, le samedi 13 février 2021, de 9H à 12H, à l'occasion d'une des permanences de madame la commissaire enquêteur se tenant un jour de fermeture de la mairie annexe la Ferrage.

Le tribunal administratif de Nice a désigné en date du 4 juin 2020, Madame Odile BOUTEILLER, directeur territorial en retraite en retraite, comme commissaire enquêteur. Madame la commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune	Date	Heure	Lieu
Cannes	18 janvier 2021	De 9h à 12h et de 14h à 17h	Hôtel de ville annexe la Ferrage, 31 Boulevard de la Ferrage - 06400 Cannes
Cannes	27 janvier 2021	De 9h à 12h et de 14h à 17h	Hôtel de ville annexe la Ferrage, 31 Boulevard de la Ferrage - 06400 Cannes
Cannes	13 février 2021	De 9h à 12h	Mairie Principale de Cannes - Salon Marianne - Place Bernard Cornut Gentille - 06400 Cannes
Cannes	19 février 2021	De 9h à 12h et de 14h à 17h	Hôtel de ville annexe la Ferrage, 31 Boulevard de la Ferrage - 06400 Cannes

La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer  
CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques  
147 boulevard du Mercantour - 06286 Nice Cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par la commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, Hôtel de ville annexe la Ferrage, 31 Boulevard de la Ferrage, 06400 Cannes, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 18 janvier 2021 au vendredi 19 février 2021 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de l'Hôtel de ville annexe la Ferrage, de 9H à 12H et de 14H à 17H, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête, seront également déplacés pour être mis à la disposition du public, durant la permanence de madame la commissaire enquêteur, en mairie principale de Cannes, Salon Marianne, Place Bernard Cornut Gentille, 06400 Cannes, le samedi 13 février 2021 entre 9H et 12h.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant :

<https://www.registredemat.fr/ppri-cannes>

ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit à madame la commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Madame la commissaire enquêteur de l'enquête publique  
relative à l'élaboration du PPR d'inondations de la commune de Cannes.  
Hôtel de Ville Annexe la Ferrage, 31 Boulevard de la Ferrage  
06400 Cannes

ou par email à l'adresse suivante : [ppri-cannes@registredemat.fr](mailto:ppri-cannes@registredemat.fr)

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 18 janvier 2021 au vendredi 19 février 2021 inclus, de 9H à 12H et de 14H à 17H, à l'Hôtel de ville annexe la Ferrage, 31 Boulevard de la Ferrage, 06400 Cannes,

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet à la mairie de Cannes pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>